

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

• SUISSE •

ORGANE DE LA CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, DES CHAMBRES DE COMMERCE, DES BUREAUX DE CONTRÔLE, DES ASSOCIATIONS PATRONALES
ET DE L'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE

PARAÎSSANT LE MERCREDI ET LE SAMEDI A LA CHAUX-DE-FONDS

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal

ANNONCES: PUBLICITAS, S. A. suisse de Publicité, 22, rue Léopold Robert,
La Chaux-de-Fonds. — Succursales et agences en Suisse et à l'étranger.

| | | |
|---|-----------|----------|
| ABONNEMENTS: | Un an | Six mois |
| Suisse | Fr. 14.05 | Fr. 7.05 |
| Union postale | 26.— | 13.— |
| Majoration pour abonnement par la poste | | |
| Compte de chèques postaux IV b 426 | | |

ANNONCES
suisses 30 ct., offres et demandes
de places 20 ct. la ligne,
étrangères 35 centimes la ligne.
Les annonces se paient d'avance

A nos abonnés

Les prix d'abonnement pour 1926 sont les suivants:

| | Six mois | Un an |
|----------|----------|------------------------|
| Suisse | 7.05 | 14.05 (francs suisses) |
| Etranger | 13.— | 26.— |

Les abonnés de Suisse voudront bien renouveler à temps leur abonnement pour l'année 1926, en versant au compte de chèques postaux IV b 426 le montant de leur abonnement au moyen du bulletin de versement annexé au présent numéro.

Quant aux abonnés de l'Etranger, nous les invitons à s'acquitter le plus vite possible du montant de leur nouvel abonnement, pour éviter une interruption dans le service de distribution du journal. Pour ceux domiciliés dans les pays ayant adhéré à la Convention de Washington, nous leur rappelons que le paiement peut s'effectuer par mandat international auprès des bureaux de poste, avec une notable économie de frais. Les abonnés domiciliés dans les autres pays, voudront bien nous faire parvenir le montant soit par chèque sur la Suisse, soit par l'intermédiaire d'un de leurs clients ou fournisseurs suisses.

Ce mode de faire est de beaucoup préférable en raison des pertes de change, des frais élevés de recouvrement, de l'impossibilité même de prendre remboursement.

L'Administration du Journal.

De la restauration horlogère

La résolution votée par l'assemblée des délégués de la Chambre suisse de l'horlogerie, le 10 courant, à Berne, pourrait nous dispenser de répondre à l'attaque ridicule dirigée contre cette Chambre, par M. le député et secrétaire ouvrier Spillmann, lors de la dernière séance du Grand Conseil neuchâtelois.

Toutefois, comme le compte-rendu qu'ont publiés les journaux de cette séance peut faire supposer que M. le Conseiller d'Etat Renaud admettait, dans une certaine mesure, les accusations de M. Spillmann, ce qui n'est pas le cas et que le communiqué de la Presse suisse moyenne, sur l'assemblée de Berne, donne comme opinion personnelle du Président de la Chambre celle du monde horloger patronal, nous pensons qu'il est indiqué de remettre les choses au point.

M. Spillmann a donc demandé au Grand Conseil de réduire de fr. 100 la subvention du Canton de Neuchâtel à la Chambre suisse de l'horlogerie, pour protester contre son attitude et celle de son Président, dans la question de la restauration de l'industrie horlogère. Ce dernier en particulier, d'après l'agitateur socialiste et suivant le compte-rendu des journaux, aurait eu une attitude équivoque dans les questions intéressant l'horlogerie et aurait fait preuve d'une indifférence complète et de sabotage systématique, en particulier dans la

question de la normalisation et si aujourd'hui la situation de l'industrie horlogère a empiré, c'est lui qui en est le premier responsable?

Sommé de s'expliquer sur ces accusations, M. Spillmann fait une piteuse retraite; il déclare qu'il n'a pas accusé le Comité central et spécialement son Président d'attitude équivoque, mais d'incapacité; il ajoute, enfin, que c'est en sa qualité de député qu'il a formulé ses critiques.

Ainsi, non seulement il tient à couvrir ses incongruités de l'immunité parlementaire, mais encore, pour éviter tout ennui, il se dérobe et remplace la duplicité, qui est une diffamation, par l'in incapacité qui est une appréciation. On ne peut être plus courageux!

Donc, d'après M. Spillmann, le Président de la Chambre est responsable de la situation où se trouve l'horlogerie et cela... parce que les patrons ont refusé de discuter avec les ouvriers et parce que la normalisation ne s'est pas effectuée suivant ses désirs... et voilà pourquoi votre fille est malade!

Il faut posséder certes une forte dose d'outrecuidance, pour prétendre que l'intervention des chefs syndicalistes aurait suffi à modifier les conditions actuelles de l'horlogerie et une dose non moins grande de bêtise, pour lier le sort de l'horlogerie à un facteur aussi secondaire que la normalisation.

Quant à l'attitude du président de la Chambre, est-il besoin de rappeler le rôle joué par lui et le Comité central, dans les demandes d'entrevues demandées par la Chambre neuchâteloise du Commerce; est-il besoin de dire que leur attitude fut complètement objective et que pleine et entière latitude fut laissée aux sections et aux délégués de se prononcer en toute liberté, sans pression, ni suggestion d'aucune sorte?

Les rapports qui leur furent présentés à ce sujet par le Comité étaient absolument objectifs et ne formulaient aucune conclusion et c'est spontanément et unanimement que sections et délégués ont envisagé les conférences demandées comme inutiles, pour des raisons que nous avons déjà exposées à différentes reprises dans le corps de ce journal.

Ils ont considéré entre autres, en dehors des motifs d'ordre pratique, qu'il ne pouvait convenir aux associations patronales de discuter avec une association qui, comme la F. O. M. H. se rattache à une Union, l'Union syndicale suisse, dont le but principal est la destruction du patronat et la socialisation des moyens de production.

Disons aussi que le patronat a une méfiance instinctive des offres de collaboration provenant de la F. O. M. H.; les expériences faites jusqu'ici dans ce domaine l'ont rendu prudent et la liaison plus qu'intime existant entre les meneurs du parti socialiste et ceux des syndicats ouvriers n'est pas de nature à modifier cette impression.

Le patronat s'est aussi inquiété de l'insistance mise par les chefs de la F. O. M. H. à réclamer l'intervention des pouvoirs publics; il a cru y voir l'idée préconçue d'une intervention directe, dans un domaine que les patrons ont toujours envisagé avec raison comme leur étant réservé, et un moyen pour eux, de rétablir une autorité qui commence

à s'affaiblir à l'égard des troupes qu'ils sont chargés de diriger.

La première étape, c'est l'établissement du contrat collectif obligatoire (l'interpellation de M. Graber au Conseil national, lundi passé, nous en fournit la preuve) qui conduira avec le temps à la communauté professionnelle, puis ensuite à la socialisation et au communisme.

Ajoutons que la question s'est aussi posée dans les milieux patronaux de savoir si, au point de vue compétence, la F. O. M. H. est qualifiée pour intervenir dans le débat, alors qu'elle ne groupe sous son drapeau qu'une fraction des ouvriers horlogers et que son action est complètement nulle dans les cantons de Schaffhouse, Bâle-Campagne, Soleure, Les Franches-Montagnes, Genève et la Vallée de Joux.

Cette dissidence qui restreint singulièrement l'autorité de la F. O. M. H. a, ainsi que le disait un correspondant très autorisé du journal «L'Effort», la conséquence de «soustraire une grande partie des producteurs de la montre au régime des salaires-types et de la loi sur les briques. Il en résulte, ajoute-t-il, qu'une forte partie du monde ouvrier est pour ainsi dire libre de toute contrainte et de tout engagement quelconque. C'est dans ce groupe d'ouvriers que se recrutent les termineurs. Or, pour celui qui connaît l'industrie horlogère, il est hors de doute que cette catégorie de main-d'œuvre a en quelque sorte désaxé l'industrialisation de la montre et a contribué pour une large part à la baisse des «prix».

Dans ces conditions, on s'est demandé si réellement les chefs qui sont à la tête de la F. O. M. H. sont qualifiés pour intervenir au nom de tous les ouvriers horlogers suisses.

Ces raisons, nous le répétons, ne sont pas personnelles du Président de la Chambre, mais elles ont été invoquées à différentes reprises par l'ensemble du patronat.

Quelle sera son attitude, sur ce point, lorsqu'il s'agira de discuter de la nouvelle demande formulée par le gouvernement neuchâtelois? Nous l'ignorons, mais nous supposons que si, par déférence pour cette autorité, il ne se dérobe pas à l'entrevue, il n'aura pas contre pas changé d'idée en ce qui concerne la coopération des syndicats ouvriers.

Quant au soi-disant sabotage de la normalisation, les quelques explications suivantes suffiront pour mettre les choses au point.

C'est en 1920 que la question fut discutée pour la première fois, devant la Chambre suisse de l'horlogerie; ensuite de la décision affirmative prise par elle, son président a voué tous ses efforts à la réalisation de l'idée. Une commission générale de normalisation fut constituée, ainsi que 5 sous-commissions chargées, chacune, d'un mandat spécial. Le programme de normalisation qu'elles établirent fut revu en 1923 par le Comité central, puis ensuite d'une entrevue de celui-ci avec la Commission générale de normalisation, un nouveau pro-

gramme restreint fut élaboré et communiqué en avril 1924 aux sous-commissions, ainsi qu'aux sections de la Chambre. Enfin, en septembre de la même année, les sous-commissions étaient invitées à faire rapport sur leur activité. A part la sous-commission de la visserie, aucune réponse n'est parvenue jusqu'à ce jour au Bureau de la Chambre, ce qui peut laisser supposer que la question ne paraît plus avoir d'intérêt pour elles ou tout au moins pour les industriels qui en font partie.

Ce qui est arrivé d'ailleurs avec la normalisation de la visserie démontre à quel point cette supposition doit être fondée. Depuis deux ans environ, une table de normes pour les vis et les pas de vis a été établie et répandue à profusion dans le monde horloger; or, aujourd'hui, les nouvelles normes ne sont pour ainsi dire pas demandées par les fabricants et dans les milieux compétents on envisage une modification de la situation actuelle comme peu probable.

S'il y a eu sabotage dans ce domaine, ce n'est donc pas le Président de la Chambre qu'il faut accuser, mais bien les intéressés eux-mêmes. Pour des raisons que nous avons déjà expliquées à différentes reprises, ils envisagent qu'il y a lieu pour eux d'être très circonspects et très prudents dans ce domaine.

Un prochain article sera consacré à l'examen de ce qui a été fait par la Chambre suisse de l'horlogerie et par ses sections dans la question de la restauration horlogère; nous démontrerons que contrairement à l'interprétation fantaisiste par la *Lutte syndicale* d'un article de la *Fédération Horlogère Suisse*, elles ont été loin de rester inactives et que tous leurs efforts ont été consacrés à la réalisation du but poursuivi.

Les mesures prises à l'étranger pour l'étude des questions douanières

La création d'un nouveau groupement en France.

Un nouveau groupement, le comité d'action économique et douanier, vient de se fonder à Paris pour l'étude des questions douanières.

Voici en quelques lignes l'exposé de son programme:

« Au moment où s'élabore la révision générale de notre tarif douanier et où sont engagées d'importantes négociations pour la conclusion de nouveaux traités de commerce, il nous a paru nécessaire de grouper en un faisceau solide tous ceux qui, producteurs, commerçants, consommateurs, exportateurs, estiment qu'il est de l'intérêt général de notre pays de maintenir la protection douanière dans des limites modérées et équitables.

« Nous pensons, en effet, qu'un tarif douanier doit être établi de telle sorte qu'il permette au travail national de soutenir la concurrence étrangère, mais qu'il ne doit pas constituer une prime à l'inertie. Il n'est pas fait pour sauvegarder des industries pratiquement inexistantes, ou défaillantes, ou enlisées dans la routine. Il n'a pas à consolider les hauts prix, ni à aggraver les causes de la vie chère aux dépens de la masse des consommateurs. Enfin, il doit être assez libéral pour permettre la conclusion d'accords commerciaux durables et équilibrés qui, par un échange équitable de concessions assurent le libre développement de notre commerce extérieur et favoriseraient l'essor de nos exportations agricoles et industrielles.

« Rien, à notre avis, ne serait plus dangereux, à l'heure où tous nos efforts doivent tendre à l'amélioration de notre balance commerciale, que de laisser la France, sous la poussée de certains intérêts, et à l'exemple de certains pays étrangers, s'engager dans une politique de protection outrancière, au risque de voir bientôt, par voie de représailles, la production nationale perdre ses principaux débouchés extérieurs.

« Nous combattrons pour la facilité et pour la probité des échanges:

« Suppression progressive des prohibitions d'entrée et de sortie, des taxes à l'exportation, réforme des octrois, simplifications fiscales, respect des libertés commerciales;

« Clarté et simplicité des formalités douanières, abolitions des frais parasites, intensification du trafic;

« Garanties d'origine et de qualité des produits, etc. ».

Douanes

Accord douanier provisoire entre la Suisse et l'Allemagne.—Echange des instruments de ratification.

En date du 15 décembre, le Chef du Département fédéral de l'économie publique et le Ministre d'Allemagne à Berne ont procédé à l'échange des instruments de ratification de l'accord douanier provisoire conclu le 6 novembre 1925 entre la Suisse et l'Allemagne. L'arrangement entrera en vigueur le 16 décembre 1925, soit un jour après l'échange des instruments de ratification, comme le prévoit l'article 3. Il restera en vigueur jusqu'à ce qu'il soit remplacé par une convention douanière définitive ou qu'il arrive à expiration ensuite de dénonciation. A partir du 1er février 1926, la dénonciation pourra intervenir en tout temps, moyennant avertissement préalable d'un mois.

Brésil. Factures consulaires pour colis postaux.

A teneur d'une communication de la Légation de Suisse à Rio de Janeiro, un décret du 23 décembre 1924, relatif au service des colis postaux, exige la production de factures consulaires pour ce genre d'envoi qui en était exempt jusqu'ici. Il est probable, mais pas encore certain, que ces nouvelles prescriptions entreront en vigueur le 1er janvier prochain. La Légation nous renseignera aussitôt que possible sur la date exacte de l'application du dit décret.

Commerce extérieur

Suisse.

En novembre la valeur des importations a atteint 239.402 millions de francs et celle des exportations 154.349 millions de francs. L'or et l'argent en barres sont compris dans ces deux chiffres, mais non l'or et l'argent monnayés.

Si l'on déduit, ainsi qu'on le fait habituellement pour le calcul du bilan commercial l'or en barres de la valeur des exportations, il reste encore (154 mille 349 - 852 =) 153.497 millions de francs, en sorte que le bilan commercial accuse ce mois-ci un solde passif de 85.905 millions de francs ou 35,9 %. En comparaison du mois correspondant de l'année précédente, on obtient:

| | Importat. | Exportat. | Différence |
|---------------|----------------------|-----------|------------|
| | (Millions de francs) | | |
| 1925 novembre | 239.402 | 153.497 | - 85.905 |
| octobre | 269* | 170 | - 99* |
| 1924 novembre | 217 | 177 | - 40 |

*) Chiffre rectifié.

Les valeurs de l'importation se répartissent comme suit:

| Groupe de marchandises | Nov. 1925 (En millions de francs) | Nov. 1924 (En millions de francs) |
|---|--------------------------------------|--------------------------------------|
| 1. Céréales | 28.6 | 27.4 |
| 2. Coton et cotonnades | 25.0 | 24.5 |
| 3. Soie et articles de soie | 19.8 | 17.8 |
| 4. Matières minérales | 13.2 | 12.7 |
| 5. Denrées coloniales | 11.4 | 14.6 |
| 6. Aliments d'origine animale | 9.9 | 10.1 |
| 7. Laine et lainages | 9.2 | 8.4 |
| 8. Fer (brut, articles semi-ouvrés et articles manufacturés) | 9.1 | 9.0 |
| 9. Fruits et légumes | 8.4 | 9.7 |
| 10. Semences, fruits, oléagineux, végétaux servant à l'alimentation du bétail | 6.7 | 7.4 |
| 11. Cuir et peaux, ouvrages en cuir | 6.6 | 5.1 |
| 12. Boissons | 6.5 | 6.5 |
| 13. Produits chimiques | 6.4 | 5.7 |
| 14. Confection | 6.2 | 4.4 |
| 15. Machines | 5.0 | 5.2 |
| 16. Bois (brut, coupé, ouvrages) | 5.0 | 4.7 |
| 17. Véhicules | 4.5 | 4.0 |
| 18. Animaux (bétail de boucherie), etc. | 3.8 | 5.4 |
| 19. Reste | 54.1 | 34.3 |
| Total: | 239.4 | 216.9 |

Le tableau ci-après indique la répartition des principaux articles importés entre les grandes classes économiques:

| | Nov. 1925 (En millions de francs) | Oct. 1925 (En millions de francs) | Nov. 1924 (En millions de francs) |
|---|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Denrées alimentaires, boissons, tabacs | 47 | 49 | 53 |
| Matières premières pour l'agriculture | 15 | 15 | 13 |
| Combustibles et carburants pour moteurs | 15 | 18 | 14 |
| Matières premières | 60 | 62 | 54 |
| Produits manufacturés (moyens de production et marchandises pour la consommation) | 42 | 46 | 39 |
| Le reste (de tous les groupes) | 60 | 79* | 44 |
| Total | 239 | 269* | 217 |

*) Chiffre rectifié.

Voici le tableau comparatif et détaillé du trafic d'exportation:

| | Nov. 1925 (En millions de francs) | Oct. 1925 (En millions de francs) | Nov. 1924 (En millions de francs) |
|---------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| 1. Soie | 25.3 | 27.8 | 30.5 |
| 2. Montres | 24.5 | 29.5 | 28.0 |
| 3. Coton | 21.9 | 22.1 | 27.3 |
| 4. Machines | 13.8 | 14.5 | 14.5 |
| 5. Aliments d'origine animale | 9.3 | 12.0 | 13.0 |
| 6. Couleurs | 6.2 | 5.8 | 8.1 |
| 7. Aluminium et ouvrages en aluminium | 4.6 | 3.3 | 3.9 |
| 8. Confection et bonnerie | 4.5 | 4.9 | 5.3 |
| 9. Laine et articles en laine | 4.2 | 5.0 | 7.4 |
| 10. Médicaments et parfums | 4.1 | 3.9 | 3.0 |
| 11. Cuir, peaux, ouvrages en cuir | 4.0 | 5.9 | 5.8 |
| 12. Instruments et appareils | 3.8 | 4.2 | 3.7 |
| 13. Fer et ouvrages en fer | 3.5 | 4.2 | 3.4 |
| 14. Denrées coloniales | 3.0 | 4.2 | 3.1 |
| 15. Produits chimiques | 2.8 | 2.4 | 2.1 |
| 16. Articles en paille | 2.8 | 2.4 | 2.4 |
| 17. Cuivre et ouvrages en cuivre | 2.2 | 2.1 | 1.8 |
| 18. Matières minérales | 1.5 | 2.0 | 1.8 |
| 19. Bois et ouvrages en bois | 0.7 | 0.9 | 1.0 |
| 20. Véhicules | 0.4 | 0.5 | 0.4 |
| 21. Engrais | 0.4 | 0.4 | 0.3 |
| 22. Reste | 10.0 | 11.6 | 10.3 |
| Total | 153.5 | 169.6 | 177.1 |

Voici quelle a été la part des divers pays ou groupes de pays au commerce extérieur et à son bilan:

| | Passif (-) | Actif (+) | Import. | Export. | Nov. 1925 (En millions de francs) | Oct. 1925 (En millions de francs) |
|------------------------------|------------|-----------|---------|---------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Allemagne | 39.4 | 20.4 | - 19.0 | - 15.5 | | |
| Pays de l'Europe occidentale | 79.3 | 42.2 | - 37.1 | - 51.1 | | |
| Pays du Nord | 3.6 | 5.0 | + 1.4 | + 2.0 | | |
| Etats de l'Est | 3.7 | 1.8 | - 1.9 | - 0.9 | | |
| Pays danubiens | 17.9 | 13.3 | - 4.6 | - 4.9 | | |
| Pays Méditerranéens | 27.0 | 15.8 | - 11.2 | - 4.8 | | |
| Egypte, Levant | 11.6 | 3.3 | - 8.3 | - 7.7 | | |
| Reste de l'Afrique | 1.0 | 1.9 | + 0.9 | + 0.8 | | |
| Asie orientale | 11.2 | 14.1 | + 2.9 | + 4.3 | | |
| Amérique | 43.2 | 31.6 | - 11.6 | - 11.5 | | |
| Australie | 1.5 | 4.1 | + 2.6 | + 0.2 | | |
| Total | 239.4 | 153.5 | - 85.9 | - 99.0 | | |

Chronique judiciaire

Un boycottage illicite.

Le Tribunal fédéral vient de modifier sa jurisprudence en matière de boycottage. Jusqu'ici, il déclarait le boycottage illicite seulement dans le cas où il entraîne la ruine matérielle, l'anéantissement économique de celui contre lequel il est dirigé. On verra que les juges de Montbenon vont maintenant plus loin.

En juin 1924, entraîna à la fabrique Bill, à Biel, le sertisseur J., membre de l'Union évangélique suisse des ouvriers et employés. Le personnel de la fabrique Bill, qui appartient intégralement à la Fédération métallurgique et horlogère suisse, exigea que J. entrât dans le syndicat. J. refusa en alléguant qu'il faisait déjà partie du mouvement ouvrier, qu'il ne songeait pas à quitter ce groupement pas plus qu'à appartenir à deux organisations. Sur ce, la Fédération notifia au patron qu'elle résilierait collectivement son contrat, si J. n'était pas congédié. En présence d'une telle contrainte, la fabrique Bill renvoya J., en lui communiquant que ce renvoi avait été uniquement provoqué par l'attitude de la Fédération, vu que son travail ne donnait lieu à aucune observation.

J. intenta une action à la Fédération, laissant au juge le soin de fixer les dommages-intérêts. Il perdit son procès, et la Cour d'appel du canton de Berne confirma le jugement de première instance.

Le Tribunal fédéral a admis le recours de J. et renvoyé toute l'affaire à l'instance cantonale, afin d'établir le montant du dommage.

Une minorité — deux membres, dont le juge rapporteur, — proposait de confirmer l'arrêt. Elle invoquait la jurisprudence selon laquelle le boycottage est une arme lâche destinée à protéger des intérêts économiques. L'entrée d'un « jaune » dans une exploitation dont le personnel appartient à un syndicat constitue une atteinte à la solidarité professionnelle. J., élevé à Bienné et en connaissant la mentalité régnante, devait savoir que le personnel de la fabrique Bill ne tolérait pas un ouvrier non syndiqué. Enfin, J. n'a pas rapporté la preuve que son renvoi l'a empêché de trouver du travail à Bienné même. En tous cas, la Fédération ne prévoyait pas que, du fait de son renvoi, J. serait privé de tout moyen d'existence.

La majorité en a décidé autrement. Le boycottage est illicite, a-t-elle déclaré, dès qu'il agrave de façon extraordinaire les difficultés de l'existence de celui contre lequel il est dirigé.

Les conditions actuelles de l'existence ont donné naissance au boycottage. Il existe du côté des employeurs comme du côté des employés. Dans le cas présent, il s'agit de savoir si les ouvriers d'une fabrique peuvent exiger le renvoi d'un collègue, pour la simple raison qu'il se refuse à faire partie d'un syndicat. Assurément pas. Une mesure semblable est une atteinte à l'ordre public et social. Une telle pression exercée par une collectivité sur un individu n'est pas même admise en France, où, cependant, le syndicalisme joue un rôle autrement puissant que chez nous. Nos mœurs ne permettent pas qu'une personne soit obligée de sacrifier sa liberté personnelle ou son existence économique pour le seul motif qu'elle se refuse à entrer dans un groupement qui est, par surcroît, en contradiction absolue avec les opinions de cette personne. Le faible, atteint de pareille façon, dans ses moyens d'existence, doit pouvoir recourir à la protection de la loi.

Cela ne signifie pas que le boycottage doive être, purement et simplement, déclaré illicite en toutes circonstances. Dans quelques cas, il peut être parfaitement licite; par exemple, quand il s'agit de défendre des intérêts dignes de protection, et aussi quand il est appliqué de manière licite. Ainsi, dans le présent cas, la situation serait différente si le plaignant s'était livré à une agitation ou à des intrigues déloyales contre ses collègues syndiqués. On peut également admettre qu'un employeur s'engage, vis-à-vis de son personnel, à n'occuper que des ouvriers organisés, auquel cas le personnel est en droit d'exiger le renvoi de l'ouvrier non syndiqué. On peut admettre aussi que, dans une fabrique puissent seuls être engagés des ouvriers de première qualité, et que ceux-ci, en revanche, puissent exiger des nouveaux venus qu'ils entrent dans leur groupement.

Or, nous avons ici à faire à un exemple classique de boycottage illicite. Dans un conflit où deux opinions différentes sont engagées, une des parties a recouru à un moyen de contrainte, dirigé contre la personnalité même d'un ouvrier. Poursuivant un but illicite, on a fait usage d'armes illicites. Un athée ou un communiste serait au bénéfice de la même protection légale, s'il était l'objet de contraintes semblables exercées par un groupement religieux ou politique.

P. S. M.

Chronique financière et fiscale

Valorisation en Allemagne. Délais échéant au 31 décembre 1925.

(Communiqué du Bureau du Contentieux du Département Politique fédéral).

L'attention des créanciers détenteurs d'hypothèques en mark papier est attirée sur le fait que les divers délais fixés par la loi allemande, du 16 juillet 1925, concernant la valorisation d'hypothèques et autres créances seront échus le 31 décembre 1925. L'inobservation de ces délais entraînera la déchéance des droits:

1. Les hypothèques en mark papier, qui ont été remboursées dans la période du 15 juin 1922 au 14 février 1924 ou celles pour lesquelles le créancier a réservé ses droits au moment du paiement, bénéficieront de la valorisation aux termes du paragraphe 15 de la dite loi. Cette disposition ne sera toutefois applicable que si le créancier fait valoir expressément ses prétentions à la valorisation, jusqu'au 1er janvier 1926 auprès de l'office de valorisation compétent, c'est-à-dire auprès du tribunal de première instance (Amtsgericht) dans l'arrondissement duquel

l'hypothèque a été inscrite au registre foncier. Toute requête devra contenir des renseignements précis sur l'immeuble (rue et numéro du bâtiment, éventuellement aussi la désignation cadastrale), le débiteur personnel et, si possible, le nom du propriétaire actuel, le numéro cadastral, le montant de l'hypothèque et le nom du créancier inscrit. En outre, le montant remboursé en mark papier et la date du versement devront être indiqués. Lorsque aucune demande précise n'aura été formulée dans ce sens, il sera provisoirement admis que la valorisation porte sur le taux normal de 25 %. Au cas où le créancier prétend à une valorisation plus élevée de sa créance personnelle, aux termes du paragraphe 10 de la loi précitée, une demande y relative devra être déposée jusqu'au 1er avril 1926 devant l'office de valorisation. Il peut y avoir lieu à valorisation plus élevée, notamment, lorsque la créance hypothécaire a sa source dans un rapport de droit de famille ou de droit successoral ou encore lorsqu'il s'agit du reliquat du prix de vente de l'immeuble (Restkaufgeld) ou d'une hypothèque de sûreté (Sicherungshypothek).

Une demande de valorisation devra aussi être faite lorsqu'après le paiement, la radiation de l'hypothèque n'a pas encore été effectuée au registre foncier. Les mêmes démarches sont recommandées dans les cas où le propriétaire de l'immeuble grevé est d'accord avec la valorisation et y a donné son assentiment formel.

2. Les créanciers qui ont aliéné une hypothèque et qui ont touché le prix de la créance ultérieurement au 14 juin 1922 ou qui l'ont accepté en réservant leurs droits n'auront plus la faculté de déposer une demande de valorisation auprès de l'office de valorisation, une fois le délai du 1er janvier 1926 expiré.

3. Il est rappelé, en outre, que les dispositions que le propriétaire a prises, depuis le 1er janvier 1925, à l'égard de l'immeuble grevé, peuvent être attaquées, par voie d'action en justice, jusqu'au 31 décembre 1925, par le créancier qui possède un droit à la valorisation. Ce recours n'est possible que si les tiers touchés par ces dispositions ont su qu'elles avaient été prises dans l'intention d'éviter l'inscription des droits valorisés au même rang qu'avant (paragraphe 22, article 3 de la loi de valorisation).

4. Les demandes de répartition d'une hypothèque solidaire précédant en rang l'hypothèque valorisée, doivent également être déposées par le créancier jusqu'au 1er janvier 1926, auprès de l'office de valorisation conformément au paragraphe 23 de la loi de valorisation.

La valorisation des hypothèques non encore échues ou non encore remboursées au moment de l'entrée en vigueur de la loi de valorisation du 16 juillet 1925, interviendra ex lege. En tout temps, le créancier pourra introduire une demande d'enregistrement de ces droits auprès du registre foncier, moyennant production des titres hypothécaires. La loi ne prévoit aucun délai pour cette opération. L'enregistrement sera fait au taux de 25 % du montant en mark or de l'hypothèque. Le débiteur garde la faculté de demander une diminution de la valorisation jusqu'à concurrence du 15 %. Il devra dans ce but s'adresser à l'office de valorisation jusqu'au 1er avril 1926.

Brevets d'invention

Enregistrements:

- Cl. 56 h, No. 113567. 5 février 1925, 20 h. — Dispositif régulateur de fusée à mouvement d'horlogerie pour projectiles d'artillerie. — *Tavannes Watch Co. S. A.*, Tavannes (Suisse). Mandataires: Imer et de Würstemberger ci-devant E. Imer-Schneider, ingénieur-conseil, Genève.
- Cl. 69, No. 113576. 6 mars 1925, 20 h. — Dispositif de montage des organes reproducteurs de sons d'une machine parlante à diaphragme de grand diamètre. — *The Gramophone Company, Limited*, Hayes (Middlesex, Grande-Bretagne). Mandataires: Imer et de Würstemberger ci-devant E. Imer-Schneider, ingénieur-conseil, Genève. — « Priorité: Grande-Bretagne, 14 mai 1924 ».
- Cl. 71 f, No. 113580. 5 novembre 1924, 17 h. — Calotte spéciale permettant d'adapter une montre de poche sur un bracelet. — *Alto Zeni*, Milan (Italie). Mandataire: J. Walther, ing., Zurich.
- Cl. 71 f, No. 113581. 16 janvier 1925, 20 h. — Corps de protection pour mouvement d'horlogerie. — *Auguste Paul Tourtier*, 10, Rue du Regard, Paris (France). Mandataires: Imer et de Würstemberger ci-devant E. Imer-Schneider, ingénieur-conseil, Genève.
- Cl. 71 f, No. 113582. 25 mars 1925, 20 h. — Procédé de fabrication de boîtes de montres. — *Montandon et Matthey*, bijouterie-joaillerie, 187, Rue du Nord, La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire: René Geelhaar, Berne.
- Cl. 71 f, No. 113583. 2 avril 1925, 19 h. — Mouvement de montre à ancre. — *Racine frères*, 28,

Rue de la Plaenke, Bienné (Suisse). Mandataire: W. Koelliker, Bienné.

Cl. 72 a, No. 113584. 7 mars 1925, 20 h. — Horloge à pendule entretenue par impulsions électromagnétiques. — *Société Anonyme des Etablissements Léon Hatot*, 23, Rue de la Michodière, Paris (France). Mandataire: A. Bugnion, Genève. — « Priorité: France, 21 mars 1924 ».

Cl. 72 c, No. 113585. 10 décembre 1924, 19 h. — Montre pour autos et autres véhicules mûrs par l'électricité. — *Aurel Szente*, ingénieur, Schönburgstrasse 31 a, Vienne IV (Autriche). Mandataire: Bovard et Co., Berne. — « Priorité: Autriche, 10 décembre 1923 ».

Cl. 94, No. 113599. 13 juin 1924, 20 h. — Bracelet pour montre. — *Providence Stock Company*, Providence: (Rhode Island, Etats-Unis d'Amérique). Mandataire: Imer et de Würstemberger ci-devant E. Imer-Schneider, ingénieur-conseil. — « Priorité: Etats-Unis d'Amérique, 21 juin 1923 ».

Modification:

Cl. 71 f, No. 106587. 5 décembre 1923, 10 1/2 h. — Horloge portative. — *Franz Hartmann*, Račolin b. Prague (Tchécoslovaquie). Mandataire: Bernhardt et Cie, Berne. Licence du 2 novembre 1925, en faveur de *Max Nerry*, fabrique d'horlogerie (Grenchen (Suisse)); enregistrement du 9 novembre 1925.

Radiations:

Cl. 44 b, No. 50080. — Procédé et appareil pour brunir l'argenterie.

Cl. 53 d, No. 104352. — Pièce à musique à ressort.

Cl. 69, No. 105277. — Mouvement à barillet moteur pour gramophone.

Cl. 71, No. 86408. — Montre.

Cl. 94, No. 107683. — Pièce de joaillerie avec support.

COTES

15 Décembre 1925

Métaux précieux

| | |
|--|--------------------|
| Argent fin en grenailles | fr. 130,— le kilo. |
| Or fin, pour monteurs de boîtes | » 3500,— " |
| » laminé, pour doreurs | » 3550,— " |
| Platine manufaturé | fr. 23.05 le gr. |
| Boîtes or et bijouterie, Cote N° 3 en vigueur dès le 3 septembre 1925. | |

| | Comptant | | A terme | | |
|------------------|-----------|-----------|-----------|----------|---------|
| | Londres | 11 déc. | 14 déc. | 11 déc. | 14 déc. |
| Cuivre | 59 5/16 | 59 1/16 | 60 5/16 | 60 5/16 | |
| Electrolytique | 65 1/2 | 65 1/2 | 65 5/4 | 65 5/4 | |
| Etain | 283 5/8 | 279 7/8 | 278 7/8 | 276 5/8 | |
| Plomb | 34 1/4 | 34 — | 34 1/16 | 34 1/16 | |
| Zinc | 37 11/16 | 37 1/2 | 37 — | 35 13/16 | |
| Paris | 10 déc. | 11 déc. | 12 déc. | — | |
| Platine | 104.000 | 105.000 | 106.000 | — | |
| Or | 18.400 | 18.700 | 18.800 | — | |
| Argent | 640 | 640 | 650 | — | |
| Londres | 84/11 1/2 | 84/11 1/2 | — | — | |
| Or | 32 — | 31 7/8 | 31 17/16 | — | |
| New-York | 69 1/8 | 69 1/8 | 69 1/8 | — | |
| Argent | 69 1/8 | 69 1/8 | 69 1/8 | — | |
| Change sur Paris | — | — | fr. 18.45 | — | |

Escompte et change

| | |
|-------------------------|-------|
| Suisse: Taux d'escompte | 3 1/2 |
| » avance s/nantissement | 4 1/2 |

| | Parité en fr. suisses | Escompte % | Demande % | Offre % |
|--------------|-----------------------|------------|-----------|---------|
| France | 100 Frs | 100.— | 6 | 18.45 |
| Gr. Bretagne | 1 Liv. st. | 25.22 | 5 | 25.125 |
| U. S. A. | 1 Dollar | 5.18 | 3 1/2 | 5.165 |
| Canada | 1 Dollar | 5.18 | — | 5.20 |
| Belgique | 100 Frs | 100.— | 6 | 23.35 |
| Italie | 100 Lires | 100.— | 7 | 20.85 |
| Espagne | 100 Pesetas | 100.— | 5 | 73.30 |
| Portugal | 100 Escudos | 560.— | 9 | 25.50 |
| Hollande | 100 Florins | 208.32 | 3 1/2 | 208.40 |
| Allemagne | 100 Reichsmk | 123.45 | 9 | 123.35 |
| Autriche | 100 Schilling | 72.93 | 9 | 73.35 |
| Hongrie | 100 Cour. | 105.— | 7 | 72.50* |
| Tchécoslov. | 100 Cour. | 105.— | 6 1/2 | 15.30 |
| Russie | 100 Roubles | 266.67 | 5 1/2 | — |
| Suède | 100 Cr. sk. | 138.89 | 4 1/2 | 138.60 |
| Norvège | 100 Cr. sk. | 138.89 | 5 | 105.— |
| Danemark | 100 Cr. sk. | 138.89 | 3 1/2 | 128.50 |
| Bulgarie | 100 Leva | 100.— | 10 | 3.74 |
| Roumanie | 100 Lei | 100.— | 6 | 2.37 |
| Yougoslavie | 100 Dinars | 100.— | 6 | 9.15 |
| Grèce | 100 Drachm. | 100.— | 8 1/2 | 6.60 |
| Pologne | 100 Zloty | 100.— | 12 | — |
| Turquie | 1 Liv. turq. | 22.78 | — | 2.65 |
| Finlande | 100 Mks finl. | 100.— | 7 1/2 | 13.10 |
| Argentine | 100 Pesos | 220.— | 6 1/4 | 216.50 |
| Brésil | 100 Milreis | 165.— | — | 76.— |
| Indes | 100 Roupies | 168.— | 5 | 187.— |
| Japon | 100 Yens | 258.— | 7,3 | 221.— |

* par million

Cours du diamant brut

Cours moyens des Bourses pour grosses quantités au comptant.

Diamant boort fr. 16,65 à fr. 16,90 le karaat.

Eclats de diamant pur » 16,30 » 16,40 »

Poudre de bruteur » 2,50 » *

DIAMANTS BRUTS. BOORT-CARBONE

pour tous les usages industriels. — Outils diamantés.

Diamant blanc et noir pour poudre et burins. Pointes, Eclats, Esquilles, Poudres au plus bas prix.

LUCIEN BASZANGER

SEUL CONCESSIONNAIRE
BRUTS SCIENTIFIQUES
« DJEVA »

6, Rue du Rhône, 6
GENÈVE
TÉLÉPHONE: STAND 4354

1989
Saphir Montana. — Rubis d'Orient.
Grenats des Indes.
Saphir vert

LA FABRIQUE DE DÉCOLLETAGES

JÉROME KONRAD, MOUTIER

livre l'avantageusement toutes les fournitures d'horlogerie
Grandes-moyennes avec les crans de lanternage de chaussée
Axes et pignons à pivots levés
Doubles plateaux chaussées et minuteries 5088
Arbres de barilletts pliqués
Qualité soignée. — Demandez échantillons et prix. — Téléphone 170

ATELIER DE DÉCORATION DE BOITES ACIER ET MÉTAL

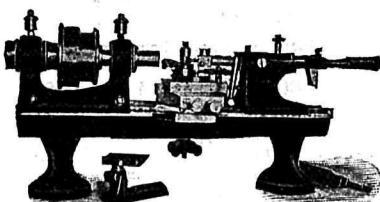
A. MÜNCH

Rue Dufour 125 BIENNE Rue Dufour 125
NIEL SUR ACIER ET MÉTAL 5083
DAMASQUINAGES EN TOUS GENRES

H. SOMMER, Délémont

livre extra bon marché montres-bracelets 11 lig.
cyl. 3/4 pl., en métal, émail, argent et nacre
Spécialité : Montres pendulettes à clef tous genres, en nacre,
émail, galalithe, bois, etc. — Grand choix. 5084
Livre aussi mouvement seul. — Qualité garantie, — Exportation.

Machines à refrotter pour les Monteurs de boîtes



Schiffmann Frères

mécaniciens-contracteurs

La Chaux-de-Fonds

Rue du Manège 19 Téléphone 19.70

3264

Transports internationaux

J. Véron, Grauer & Cie

La Chaux-de-Fonds

EXPÉDITIONS D'HORLOGERIE

par services spéciaux combinés
embarquement par nos succursales du Havre, Marseille, etc.

Service spécial hebdomadaire accompagné
sur le Havre en connexion avec les paquebots-postes de la
Compagnie Générale Transatlantique sur New-York
et de la Canadian Pacific pour le Canada, etc.

Agence en douane à Morteau, Pontarlier, Bellegarde

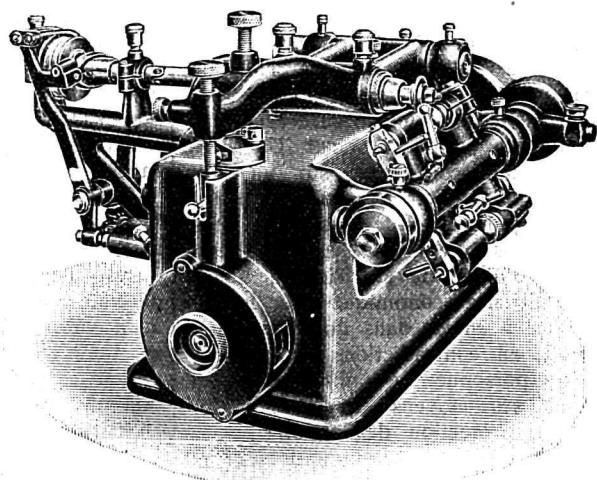
Service de contrôle et garantie pour l'Horlogerie

Importation — Transit — Exportation

Devis et renseignements gratuits

4127

La machine à arrondir reconnue la meilleure



Ch. Schaublin - Villeneuve, Malleray

Neten Watch

Fabrique d'horlogerie Léopold Robert 90
La Chaux-de-Fonds

Fabrication de tous genres montres cylindres et
ancre, depuis 6 3/4 à 13 lig., avec ou sans secondes,
boîtes métal, plaquées, argent et or, en tous genres
de formes. — Grande production.

Prix des plus avantageux.

3903

FRITZ WOLF, Longeau

Mécanique de Précision

(Berne)

Nouvelle machine système revolver pour la fabrication de petites filières
pour vis d'horlogerie.

Machines pr' pivotages et polissages de pignons (face, pivots, arbres, etc.).

Machines de précision pour couper les balanciers compensés.

Machines à polir les gouges de roches, renvois, raquettes, etc.

Petite machine à adoucir les roues (cerclages).

Micromètres de précision et bon courant.

Renvois système « Aciéra », mod. 1 et 2, s. barre ou s. établi.

Travail soigné.

4714 Livraison rapide.

Fabrique d'Horlogerie EDDA WATCH

Les Fils de JULIUS BELLAK

Rue Léopold Robert, 26

Téléphone 18.27

LA CHAUX-DE-FONDS

Mouvements ronds et de forme } 4 3/4 à 20 lig.,
Montres platine, or et argent } ancre et cylindre
tous genres, fantaisies, nouveautés
Exportation pour tous pays.

3852

CADRANS MÉTALLIQUES

A qualité égale, qui livre le plus avantageusement?

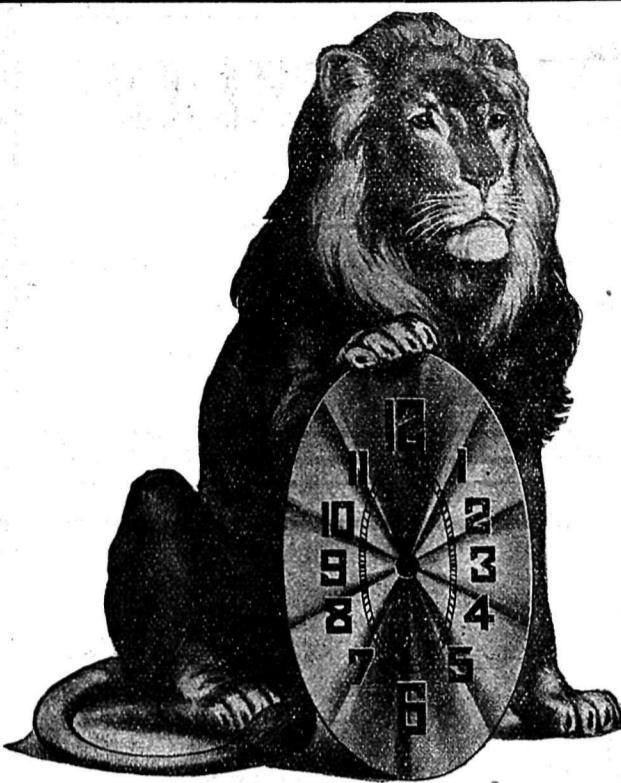
Qui a toujours le plus grand choix dans toutes les nouveautés du jour?

C'est...

La Fabrique de Cadrants métalliques S.A.

BIENNE, Rue de l'Hôpital 20

3020



MANUFACTURE D'HORLOGERIE ALBERT UEBELHART

Téléphone 12 **Rosières** (Cant. de Soleure)

Spécialité: Montres de Dames bon courant, remontoirs, cylindre et ancre, 6 $\frac{3}{4}$, 9, 10 $\frac{1}{2}$ et 11 lig., en or, argent, métal et acier, bascules et à pont 10 $\frac{1}{2}$ lig., cylindre, à secondes. — Grande production.

Montres-Bracelets Radium.

3003



DORAGES

Mouvements

Bienfacture

4864

Roues circulaires

Livrasons rapides

Roues grenées

Prix avantageux

Séries

Installation moderne

Vve de Ls. ESTOPPEY-ADDOR & FILS

Maison fondée en 1880

BIENNE Wasen 32

Téléphone 92

DRIVA WATCH CO



LA CHAUX-DE-FONDS
(Suisse)

15, Rue du Commerce
Adresse télégraphique : LOHICO

FABRICATION 5016
COMMISSION — EXPORTATION

MOUVEMENTS SEULS, MONTRES OR ET PLATINE

....LES DORAGES....

de **roues** sortant des ateliers :

G. HUGUENIN FILS

1, Quai du Bas, **BIENNE** Tél. 7.96, 4647

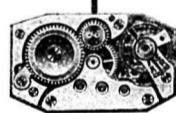
sont réputés dans tous les genres, de qualité insurpassable garantie inaltérable. — Livraisons dans les 48 heures

FABRIQUE D'ÉBAUCHES ET DE FINISSAGES **F. MATTER, Grenchen (Suisse)**

TÉLÉPHONE 12



6 $\frac{1}{2}$ lig. c. 108 assort. 9 $\frac{1}{4}$



5 $\frac{1}{2}$ lig. c. 109 gr. rouage, assort. 9 $\frac{1}{4}$



6 lig. c. 105 assort. 8 $\frac{1}{4}$

Interchangeabilité

6 $\frac{1}{4}$ lig. cal. 107, assort. 10 $\frac{1}{4}$,

parfaite, garantie

Exposition permanente de montres

à la Chambre cantonale du Commerce
et de l'Industrie

PLACE CENTRALE **BIENNE** PLACE CENTRALE

Hôtel de la Société de Banque Suisse

Les acheteurs seuls sont admis

4942

Matières lumineuses Radium

Garantie 10 ans

La Maison bien connue Radium-Chemie A.-G. (Siège à Francfort s. M.) fabrique et vend directement aux consommateurs, intermédiaires exclus, à des prix très avantageux, les

meilleures matières radioactives

PRODUITS SPÉCIAUX POUR CADRANS ET AIGUILLES

Fabricants du MESOTHORIUM RADIUM PUR RADIOTHORIUM

Dépôt en Suisse chez :

Mlle ANNY TSCHETTER, BIENNE

Téléphone 20.64

Rue d'Aarberg 20

— Posage soigné aux prix les plus bas —

Demander les offres

4943

FABRIQUE D'ÉBAUCHES

ETA

SCHILD FRÈRES & Co.
GRENCHEN (Suisse)

6 3/4 lig., c. 411
assort. 10 1/2 lig.
Larg. 1520 - Long. 2460

6 1/2 lig., c. 425
assort. 10 lig.
Larg. 1480 - Long. 2495

8 3/4 lig., c. 361
ancre à vue

9 3/4 lig., c. 385
ancre à vue

10 1/2 lig., c. 390
ancre à vue

8 3/4-9 lig., c. 406
cyl. à vue

UNION DE BANQUES SUISSES

La Chaux-de-Fonds

Capital et Réserves Fr. 86.500.000.—
Dépôts (31 déc. 1924) » 369.000.000.—

Opérations de banque aux meilleures conditions

UNION BANK OF SWITZERLAND

3159

*Every description of banking business transacted
All facilities extended for trading with the watch industry*

WEGA WATCH O. KESSLER S. A.

Télégr. Wega Grenchen GRENCHEN (Swiss)

Montres et Mouvements ancre

de 6 1/4 lignes à 10 1/2 lignes en tous genres et pour tous pays.

Qualité garantie. Prix avantageux.
Demandez nos prix. 4537

ARBRES DE BARILLET SOIGNÉS

Spécialité de l'„Azuréa“

CÉLESTIN KONRAD
— MOUTIER —

Fabricants d'Ebauches !

Dans votre intérêt, demandez s. v. p.
nos échantillons et prix.

4515

Fabrique „L'ESSOR“, Court
Téléphone N° 12

ÉBAUCHES ET FINISSAGES

7 3/4 . 8 3/4 , 9 3/4 et 10 1/2 lig., ronds, savonnettes et lépines.
5 1/2 lig. ovales et rectangles, avec assortiment 7 3/4 et 8 3/4 lig.

NOUVELLES CRÉATIONS:
3 3/4 lig. rectangulaires. 3316
7 3/4 lig. ronds, avec assortiment 8 3/4 lig.

Sur demande, nous sommes à même de livrer nos ébauches 7 3/4 , 8 3/4 , 9 3/4 et 10 1/2 lig. avec bouchons sertis interchangeables.

Entreprise de calibres particuliers.

Décolletages de précision. Barillets à tous degrés d'avancement.

A. GROSSERT, Nimra Watch
CRÉMINES (Jura bernois)

SPÉCIALITÉS:

Montres genres allemands, Hollande et Nord
cyl. 11 et 18 lig. à pont et 3/4 platine
ancre 19 lig., 7, 10 et 15 rubis

Genres pour l'Exportation
en tous genres et formes de boîtes, cylindre et ancre, 10 1/2 à 13 lig.
qualité courante et bon marché.

Mouvements pour l'Amérique
cylindre et ancre, 10 1/2 lig. 4239

Prix avantageux. Téléphone 4. Qualité sérieuse.

Fabricants
soucieux d'obtenir des fournitures d'horlogerie
soignées, adressez-vous sans crainte à la

FABRIQUE
ALLIMANN & GIROD
À COURT JURA-BERNOIS

MÉTÉORE S. A.
BIENNE

fournit les meilleures

Matières lumineuses

Posage soigné

SERTISSAGES
en tous genres et toutes grandeurs, depuis 4 1/4 lignes.
Travail prompt et soigné.

Prix modérés.

ALBERT STEINMANN, La Chaux-de-Fonds

Téléphone 14.59 4792 Léopold Robert 109, 2^e étage

Banque Fédérale

Société Anonyme

La Chaux-de-Fonds

Siège social: Zurich

Comptoirs:

Bâle, Berne, Chaux-de-Fonds, Genève, Lausanne, St-Gall, Vevey, Zurich

Ouverture de Comptes créanciers et débiteurs.

Changes. Achat et vente de monnaies étrangères.

Avances sur Titres.

Placement de Fonds.

Ordres de Bourse.

Matières Or et Argent.

Location de Coffres-forts.

Toutes opérations de Banque. —

NIVIA WATCH CO.

VIATTE & GUENIN, Biel

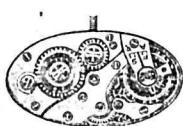
Téléph. 1068

Rue des Oeillets, 24 Téligr. NIVIA



4 3/4 lig.

Mouvements et montres
ancre 4 3/4, 5, 5 1/4, 5 1/2,
6 1/2, 6 3/4, 7 3/4, 8 3/4, 9 3/4
et 10 1/2 lig. 4982



5 1/2 lig.

Qualité soignée
Réglage précis
Prix spéciaux par série.

VOGT & Co, S.A.

Fabrique FORTIS, Grenchen

Fabrication de mouvements ancre par procédés
modernes. — Régularité et bienfaire garanties.

Prix avantageux.

4881

Spécialités :

6 1/2 ""
ovale

8 3/4 ""
rond

10 1/2 ""
rond

Pierres fines pour l'Horlogerie

RUBIS SCIENTIFIQUES

Qualité soignée en tous genres

fabriqués entièrement (brut compris), par

THEURILLAT & Cie
PORRENTRY

Grenat, Saphir, Rubis, etc.

Livraison par retour.

2291

LA ROMAINE

EMILE LEUTHOLD

Fabrique de cadrants métal et argent

78, rue Numa Droz

LA CHAUX-DE-FONDS

Téléphone 13.42

livre tous les genres à des prix
sans concurrence.

2769

-- Essayez, c'est continuer. --

Les Boites
PLAQUÉ OR
garanties 5, 10 et 20 ans
livrées par la maison
LOUIS LANG S. A.
PORRENTRUY

rivalisent avec n'importe quelle marque connue, suisse ou étrangère. 4983

Poinçon de Maître



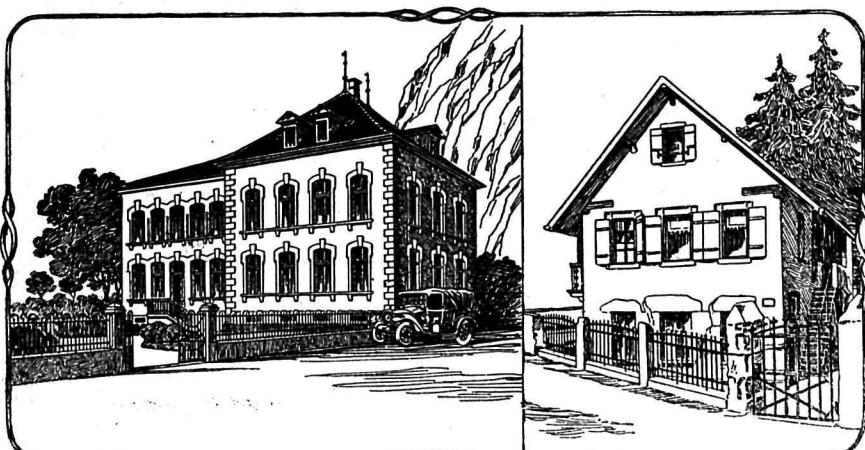
Marque déposée



Fabricants ! Exigez ces deux marques qui sont une garantie d'absolue sécurité

La Maison fabrique également les boîtes argent, métal et acier

Maison suisse fondée en 1886



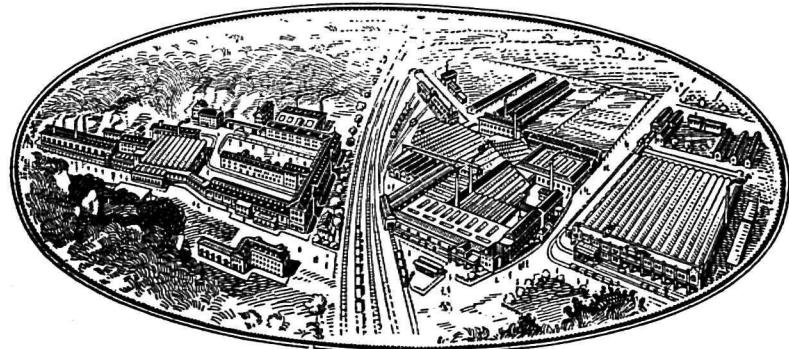
Adoucissement — Nickelage — Argentage
Bain extra blanc en tous genres Bon courant et soigné
JOSEPH KURZ, FLEURIER
Téléphone 123 — Compte de chèques 1004 4549

Les aiguilles lumineuses flexibles
ainsi que le garnissage de **cadrans radium** restent toujours des **spécialités** de la maison

8, Rue Jacob Brandt **L. MONNIER & Co** La Chaux-de-Fonds
Son expérience, ses résultats, la satisfaction des clients, l'emploi de matières rigoureusement éprouvées ont fait sa force et son renom.
Demandez prix. Etablissement. — Exportation. Faites un essai.

Polissages vis et aciers
soignés et courants
Spécialités : Vis biseautées ; vis ondes. **Colimaçonnages**
HENRI GUYOT & CIE 3421
H. Leuenberger, successeur, St-Imier

Tréfileries Réunies S. A.
BIENNE (Suisse)



Fils d'acier **Aciers laminés à froid**

trempeable,
tréfilé avec précision,
pour pignons, vis, etc.

en rouleaux,
pour carrees, fonds,
cuvettes, etc.

Fers et Aciers étirés

en tous profils
pour mécanique et décolletage

3221

Transports internationaux
HENRI GRANDJEAN

La Chaux-de-Fonds (Suisse)

Agent de la Compagnie générale transatlantique et de la Dominion Express of Canada.

Service spécial rapide pour l'horlogerie

Délai de transport : 11 à 12 jours depuis la Suisse à New-York via Le Havre.

Conditions très avantageuses. 2808

Agence principale de l'Helvetia Transports St-Gall.

Agence en douane à MORTEAU (France).

Fabrique de ressorts ALPA



livre le ressort de qualité pour petites pièces

Fondée en 1888 Téléphone 11.89

FERNAND ETIENNE, Biel
2499 Rue de l'Avenir, 53

F. BERGEON
Fabrique de secrets à vis et américains, en tous genres

16, rue Daniel JeanRichard LA CHAUX-DE-FONDS Rue Daniel JeanRichard, 16
Téléphone 3.34. — Compte de chèque postal IV B 728
SPÉCIALITÉ: Secrets talons détachés
Le rêve desacheurs. — Essayer, c'est continuer.
Travail prompt et soigné. 4028



Sine Dolo

HUILE EXTRA-FINE POUR L'HORLOGERIE

SINE DOLO: EXTRAFINE WATCH OIL

SINE DOLO: OLIO SUPERFINE PER OROLOGERIA

SINE DOLO: ACEITE EXTRAFINO PARA CRONOMETROS

Louis Rosat Fils

GENÈVE, 10, AVENUE GARE EAUX-VIVES

ET CHEZ TOUS LES FOURNITURISTES

Hors Concours, Membres du Jury
Exposition Nationale Suisse, Genève 1896.

Cette huile est sortie première au Concours d'Huiles pour l'Horlogerie,
à Genève.
(Voir Journal Suisse d'Horlogerie, Janvier 1888.)

OFFRES D'EMPLOIS

Fabrique d'horlogerie de la Suisse allemande cherche pr son Département ébauches

un dirigeant expérimenté et énergique

Seules offres de personnes ayant déjà occupé place analogue seront prises en considération. Association non exclue. Entrée le plus rapidement possible. Techniciens auront préférence.

Offres sous chiffre U 461 Ls à Publicitas Liestal.

COLLIERS TOUTES TEINTES
BONNE QUALITÉ
BAS PRIX
FABRICATION SUISSE

ARGENT ÉMAILLE

Demandez échantillons et prix, sous chiffre J 9140 X à Publicitas Genève.

Paul Piguet-Capt

fabricant, BRASSUS

(Vallée de Joux) 5038

Montres et mouvements finis, 1^{re} qualité, extra soignée Genève.

Archi-archi plat 16/17 lignes,

7 1/2 douzièmes.

DORAGES

Mouvements, roues, cuvettes soignées et bon courant. — Séries.

Prix modérés

Maison fondée en 1902.

Téléphone 2027.

Compte de chèques postaux

IV b 954

Th. MESSERLI

Nord 63, 3395

LA CHAUX-DE-FONDS.

ACHAT ET VENTE

La Maison **Sandoz Fils & Cie**, rue Léopold Robert 104, La Chaux-de-Fonds

offre à vendre

en liquidation un lot de bracelets en cuir pour montres en tous genres

Prix très avantageux. 5069

Montres-Bijoux

6 3/4 rect., 6 1/2 lig. ovale 5/4 rect. ancre et cyl. en argent 935/000 Platinine plaqué or 10 ans serties joaillerie pierres fantaisies

Brillants, similis, saphir, émeraude, rubis, onyx, améthyste haute fantaisie sont livrés par Prayé Watch, Bassecourt. 5079

ACIERS

spéciaux pour l'horlogerie
Grands stocks en qualités Sandvik.

416

NOTZ & C^o, BIENNE

MANUFACTURE D'HORLOGERIE Alb. GROSSENBACHER, Grenchen

accepte toujours commandes pour :

10 1/2, 12, 13, 16, 17, 18, 19 lig.

ancre et 12 size négative, bonne qualité et courante.

Prix avantageux.

Avis aux intéressés.

4791



A la découverte
d'un nouveau débouché !

Où aller ? Où vendre ?

En Espagne

C'est un pays riche, mais qui ne produit pas assez. Une publicité bien comprise favorisera l'industriel suisse et lui procurera des affaires intéressantes.

Tous les renseignements nécessaires sur la presse espagnole par

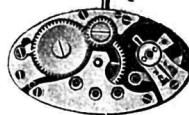
PUBLICITAS

Société Anonyme Suisse de Publicité
Représentée en Espagne depuis 25 ans
Bureaux à Madrid et Barcelone



La Fabrique d'Ébauches et de Finissages
KURT FRÈRES, GRANGES

recommande ses ébauches de forme ancre et cylindre, de 4 1/2 à 6 3/4 lig., rectangulaire, ovale et tonneau



6 1/2 lig., ovale, ancre, assortiments 10 1/2 lig.
6 1/2 lig., ovale, cyl., assortiments 10 1/2 lig.

Mouvements ronds en 7 3/4, 8 3/4, 9 3/4, et 10 1/2 lig.

2970

La Nouvelle s. A.

FABRIQUE DE CARTONNAGES
Téléphone 9 18 Place du Petit St-Jean, 43, FRIBOURG
Spécialité de cartons pour l'horlogerie
Cartons plats — Cartons d'établis 4468

Boîtes rondes

Boîtes fantaisies

UNIVERSO S.A. LA CHAUX-DE-FONDS

FOURNIT AVANTAGEUSEMENT
AIGUILLES

pour Montres de poche, Bracelets, Boutonnières, Jouets, Pendules, Pendulettes, Réveils, Compteurs, Boussoles, Manomètres, Baromètres, Polymètres, Curvimètres, Tachymètres, etc. à tous autres appareils de mesure en toutes formes et toutes grandeurs.

INSTALLATION SPÉCIALE

pour Découpages de tous articles de fournitures en série soit : Brides-Crochets pour Ressorts de Barillet-Masses, etc., etc. Tours d'Heures appliquées pour Cadre métal.

QUALITÉS

Depuis l'article le plus soigné au plus ordinaire.

PRIX

Conditions spéciales peuvent être convenues pour grandes séries

Choix immense & Qualité supérieure à Prix égal.

CATALOGUE À DISPOSITION



Contrôle anglais

Refour des envois: 5 à 7 jours

Prix défiant toute concurrence

Poinçon neutre

Geo Bouveraf & Co, Birmingham

30, Frederick Street 3591

VERRES DE MONTRES



◆ Vente et Posage ◆
A. Grosvernier.
• GARE, 4 ♦ BIENNE ♦ TEL. 17.17 •

ADOLPHE ADLER

3, RUE ADRIEN LACHENAL, 3
GENÈVE

Brillants et Roses

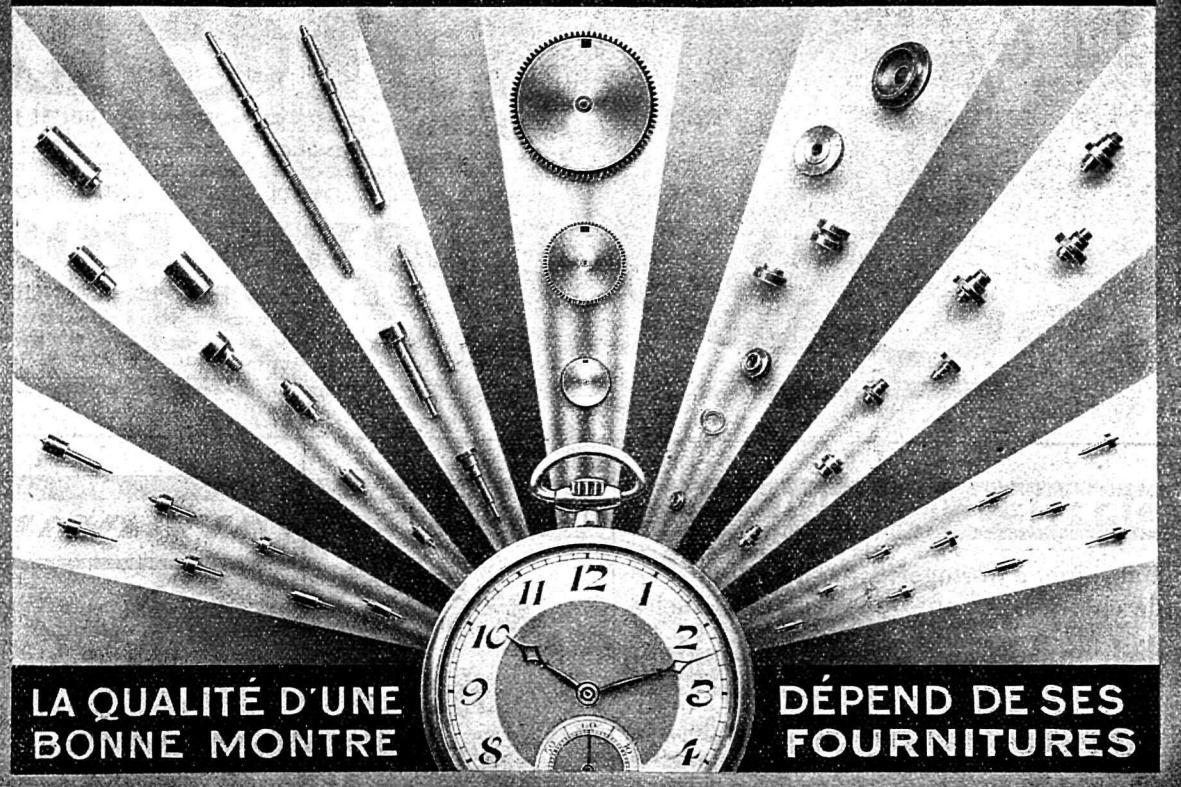
ACHATS

TAILLERIES

VENTES

Spécialités en tous genres de brillants pour la décoration des montres et de la bijouterie. 4143

H. BUECHE-ROSSÉ COURT JURA BERNOIS



ACHAT ET VENTE

Mouvements cylindre

Qui pourrait fournir mouvements prêts à recevoir les boîtes, en

| | | |
|-----------------------------------|--|--|
| 5 1/4 lig. cylindre 6 trous | | |
| 6 1/2 » » ovales vue 6 trous | | |
| 6 3/4 » » rectangles vue 6 trous | | |
| 9 » » façon vue 6 trous | | |
| 16 » » épine bascule sans pierre | | |
| 18 » » épine bascule sans pierre. | | |

Faire offres à case postale 2749, Tramelan.

Mouvements

4 3/4 à 6 3/4 lig. formes

7 3/4 à 10 1/2 lig. ronds

sont livrés avantageusement par Hefco S. A., Parc 122, La Chaux-de-Fonds. 5021

Fabrique produisant toutes les grandeurs depuis 6 1/2 à 13 lig.,

cherche preneurs réguliers

Qualité de confiance.

Adresser offres sous chiffre P 22875 C à Publicitas, La Chaux-de-Fonds. 5029

Horlogerie soignée et extra-soignée

Fabricant exécutant ses ébauches, mouvements toutes formes, bracelets et pendentifs, extra petits modernes ainsi que 17 lig. plat et ultra mince, cherche relation avec grossiste pour commandes régulières.

dresser offres sous chiffre V 9095 X à Publicitas, Genève. 5061

MOUVEMENTS

Fabrique d'horlogerie offre livraison mensuelle en: 17 et 19 lig. ancre 15 r. 28/12 et 17 lig. 21/12; article soigné.

Disponible 1 000 à 1 500 mouvt. 17 et 19 lig. ép. et sav. à prix avantageux.

Offres sous chiffre P 22903 C à Publicitas, La Chaux-de-Fonds. 5063

ACHAT ET VENTE

Ordre 1926

J'ai de grands ordres à sortir et je cherche offres pour les genres suivants:

| | |
|--------------------------------------|-------------|
| 9 lig. mouvements cylindre façon vue | 10 rubis |
| 9 lig. » » à vue | 10 » |
| 6 3/4 lig. » rectangle | 10 » |
| 6 1/2 lig. » ovale | 10 » |
| 8 3/4 lig. » ancre ronde | 15+16 rubis |
| 6 3/4 lig. » rectangle | 15+16 » |
| 6 1/2 lig. » ovale | 15+16 » |
| 5 1/4 lig. » rectangle | 15+16 » |
| 5 lig. » ovale | 15+16 » |

Veuillez, s. v. pl., me soumettre les plus derniers, prix sous chiffre P 22920 C à Publicitas, La Chaux-de-Fonds. 5070

À vendre à très bas prix

32 dz. ébauches 10 1/2 lig. Michel No. 280, 15 r. bal. semi-mét., serties, fournitures complètes, ass. pivotés, marques américaines.

S'adresser à case 407.3 Genève. 5072

Avant inventaire nous offrons

18 lig. argt gal. cyl. 6 et 10 r. vue

18 lig. métal extra blanc 6 et 10 r.

18 lig. mouvement seul 10 r.

10 1/2 lig. mouvement seul 6 r. 1/ vue

9 lig. mouvement seul vue.

Article bien terminé. Avantageux.
Prayé Watch, Bassecourt. 5080

Grossiste américain demande offre de mouvements

8 1/2 x 13 Font.

sans seconde. 15 rubis rouges, réglés dans les 2 positions, qualité garantie.

Adresser offres avec prix s. chiffre P 22928 C Publicitas, La Chaux-de-Fonds. 5087

Divers

Pour vos mouvements ancre, 8 3/4, 6 1/2, 6 3/4, 9 3/4, lig., adressez-vous à 2791

John Simon
Doubs 13,
La Chaux-de-Fonds,
qui livre bien et
avantageusement.

Vérifiages de pierres fines

Ne vous tourmentez pas pour ce travail, adressez-vous au spécialiste

A. Girard à Erlach,
qui fait vérifiages très soignés et vérif. 2 côtés. 2679

Verres fantaisies**INCA S. A.**

Travail soigné 4848
Prix modérés

La Chaux-de-Fonds
Paix 87 Tél. 11.06

**FILIÈRES**

en Saphir
Diamants à rectifier les meules émeri

Meules et limes saphir
Pierres d'horlogerie

ACHAT & VENTE
BRUNNER & FILS,
Les Ecreuses, 4762
Le Locle.

Pièces décolletées pour l'horlogerie
Pignons de finissages
Pignons coulants

Remontoirs
Noyaux
Tiges
Vis
Pieds
Forêts
Goupilles
Couronnes
Fraises, Canons etc., sont fabriqués à prix avantageux par

Décolletages A. G.
Grenchen. 4805
Demandez prix s. v. p.

Etuis portefeuille
G. Metzger-Perret,
fabricant, 4841
Rue du Puits 1, Tél. 17.38
LA CHAUX-DE-FONDS

Divers**Fd. & Ad. Droz**

Parc 91, 4842

La Chaux-de-Fonds
livrent avantageusement mouvements depuis 4 lig., ovale.

**DÉBOUCHÉS!**

Adresses actuelles des grossistes-importateurs d'horlogerie en Allemagne, Angleterre, Pays Scandinaves, Hollande, Espagne, France, Italie, Etats-Unis, Canada, Afrique du Sud, Amérique du Sud, Australie, etc.

Henri Rychner, Zurich 4,

Demandez dernier prix pour 4870

Calottes aluminium d'emballage

et Pochettes molleton
très avantageux.

L. FLURY-ZEMP
Tél. 3.51 Granges (Sol.) Tél. 3.51

AVIS

à MM. les fabricants d'horlogerie serriseurs, grossistes.

Plusieurs milliers de pierres fines, disponibles de suite, en gouttes rubis scientifiques No. 17, diam. 13-15 et grande-moyennes No. 50, diam. 12-13. Superbe occasion, bonne qualité. Demandez prix et échantillons.

S'adres. s. P 3458 N à Publicitas Neuchâtel. 5026

Je cherche à représenter pour l'Angleterre et Colonies fabricants de systèmes Roskopf, bon marché. Références de 1^{er} ordre. S'adresser P. Blum, 66, Newmann Street, Londres. 5062

Fabricant d'horlogerie avec personnel qualifié entreprendrait terminages

en petits mouvements ancre, qualité sérieuse. Ecrire sous chiffre L 3837 U à Publicitas Bienne. 5082

Horloger complet
ayant l'habitude des petites pièces de formes, cherche à entrer en relation avec fabricant sérieux pour terminages, éventuellement accepterait place de chef de fabrication.

Ofrs s. ch. P 16298 C à Publicitas, La Chaux-de-Fonds. 5073

Deux bons horlogers entreprendraient

remontages
soignés, cylindre ou ancre. S'adresser à Louis Vallat, Tél. N° 1. Bure J. b.

Achat et Vente**10 1/2 lig., 6 rubis**

disponibles de suite, à vendre avantageusement.

Adresser offres sous chiffre P 22875 C à Publicitas La Chaux-de-Fonds. 5027

Acheteur américain

étant pour 1 douz. de jours en Suisse, demande prix pour commandes régulières, livraison 1926, en

10 1/2 lig.

6 3/4 lig. rectangulaire.

6 1/2 lig. ovale.

5 1/4 lig.

12 size.

12 et 13" ancre en mouv. et montres prêtes.

Tous calibres ancre en 6, 15 rubis et différentes qualités.

Affaire pressante et intéressante. Off. avec prix et indications de calibre exigées. Adresser offres s. chiff. N 3353 Sn à Publicitas Chaux-de-Fonds.

Seules les off. avec prix seront prises en considération. Envoi d'échantillons pas nécessaire. 5035

Mouvements soignés

Pour cause de changement de fabrication à céder au plus offrant 120 mouvements brac. rectgl. et 150 dito ovales 8 lig. 15/12, ponts, ancre, acier, prêts à sortir pour 18 rubis. Echapp. 9 lig.

Calibres pratiques.

Off. s. chiff. W 9096 X à Publicitas Genève. 5060

Avis aux fabr. de boîtes

1 série de numérotateurs à vendre. 5034

S'adresser au magasin Parc 8, Jeannin Bardet, Tél. 13.48. Chaux-de-Fonds.

Montres monnaies or pour tous les pays du monde. — Montres archiplates pour hommes et dames, simples ou compliquées. 5028

Adr. off. s. H 28068 L à Publicitas Lausanne.

A VENDRE

l'outillage et machines d'une fabrique de boîtes de formes, comprenant environ 300 modèles modernes, en bloc ou détaillé.

Ecrire sous chiffre U 80231 X à Publicitas Genève. 5050

5 1/4 à 10 1/2 lig.

ancre et cylindre, terminés, en qualité très soignée. sont livrés avantageusement. On accepterait en paiement moto ou auto 10 HP, 4 places, en très bon état.

Adresser offres s. chiffre P 22896 C à Publicitas, La Chaux-de-Fonds. 5052

CARTONNAGES

en tous genres 2847

GEORGES STÉHLÉ
Numéro Droz 75. Téléphone 43.66
La Chaux-de-Fonds

Achat et Vente

On cherche 5074

fournisseur

pour montres rondes, diamètres 60, 80 et 100 mm., plates, s'adaptant à une surface plane. Articles de série et très bon marché.

Adresser off. s. chiffre P 22924 C à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

CHINE

On cherche consignation calottes 5 1/4 et 5 1/2 lignes, platine av. joaillerie, genres courants.

Offres sous chiffre J 3829 U à Publicitas Bienna.

5071

Mouvements ancre

13 - 18 1/2 lig.

sont fournis continuellement à des prix avantageux. 5056

O. Blaesi, horlogerie, Zuchwil (Soleure).

Offres d'emplois

Importante fabrique d'horlogerie cherche à engager

jeune employé

de 20 à 22 ans

sachant l'anglais et étant parfaitement au courant de l'horlogerie.

Envoi certificats en indiquant prétentions sous chiffre D 9124 X à Publicitas Genève. 5067

Demandes d'emplois**EMPLOYÉ**

commis de fabrication cherche place

Longue pratique ; certificat à disposition.

Ecrire sous chiffre P 5910 P à Publicitas Porrentruy. 5025

Sténo-dactylogr.

ayant connaissance approfondie de la

langue anglaise cherche place de confiance — certificats et références à disposition.

Ecrire sous chiffre P 22921 C à Publicitas La Chaux-de-Fonds. 5076

Jeune technicien-

horloger

cherche place.

S'adresser à B. Bolle, Doubs 119, Chaux-de-Fonds.

4949

DIVERS**English Shorthand-Typist & Secretary:**

A Young Englishwoman, capable and efficient, seeks congenial occupation in the above mentioned capacity.

Has worked several years in sales organisation of large Swiss Factory.

Could interview December 30th or 31st.

Offres sous chiffres X 3796 U à Publicitas Bienna. 5051

Demandez dernière nouveauté en

Montres auto 8 jours

sous chiffre P 22844 C à Publicitas, La Chaux-de-Fonds. 4992

Monopoles disponibles.

Maison de fournitures

décolletages et taillages, entrerait en relation avec usine qui serait disposée à lui céder son département aciers, machines et outillages. Sérieuses garanties.

Adresser offres sous chiffre P 11690 K à Publicitas, St-Imier. 5081

ARTICLES EN LAITON

Tournage de pièces en laiton.

Etampages, Emboutissages en série sont entrepris à de bonnes conditions, sous chiffre P 5078 J à Publicitas, St-Imier. 5078

Maison de la place

voyageant régulièrement l'Allemagne, cherche pièces argent très avantageuses, éventuellement prendrait pour son compte la représentation de bonnes pièces ancre et cylindre, mouvements seuls ou montres complètes.

Faire offres sous chiffre P 22926 C à Publicitas, La Chaux-de-Fonds. 5085

Représentant

très bien introduit auprès des grossistes allemands en horlogerie cherche la représentation d'une fabrique l'horlogerie de 1^{er} ordre.

Adresser offres sous chiffre P 22925 C à Publicitas, La Chaux-de-Fonds. 5077

DEMANDES D'EMPLOIS**Bureau - Expéditions**

Commerçant Neuchâtelois, dans la cinquantaine, après activité de 30 ans dans maison Suisse d'horlogerie et fournitures à l'étranger, cherche occupation ; travaux de bureau, expéditions, contrôle de marchandises, dans fabrique d'horlogerie ou branches annexes. 5089

Offres sous chiffres P 3640 N à Publicitas Neu-

châtel.

L'Information Horlogère Suisse

**Office de renseignements et de contentieux
de l'horlogerie,
la bijouterie et branches annexes**

FONDÉ EN 1913

L'Information Horlogère Suisse compte 470 sociétaires

Renseignements. L'Information Horlogère Suisse possède des dossiers de renseignements sur 15.000 maisons, dossiers qui sont constamment tenus à jour suivant les demandes.

Contentieux. L'Information Horlogère Suisse intervient efficacement auprès de vos clients qui ont des comptes arriérés.

Litiges. L'Information Horlogère Suisse s'occupe de régler à l'amiable les litiges et évite ainsi des frais importants.

Avis confidentiels. L'Information Horlogère Suisse publie chaque mois un bulletin donnant des renseignements sur les arrangements et faillites en cours, bulletin qui contient également les signalements des clients douteux ou ne traitant pas correctement.

L'Information Horlogère Suisse

Peuvent faire partie de la Société :

1. Les fabricants et commerçants en horlogerie et bijouterie;
2. Les maisons dont l'activité s'exerce dans une branche qui peut être considérée comme annexe aux industries de l'horlogerie et de la bijouterie, soit, par exemple, les fournisseurs des parties détachées de la montre;
3. Les banquiers.

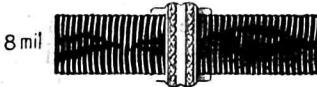
Les membres de la Société doivent être inscrits au Registre du commerce.

Le treizième exercice commence le 1^{er} janvier 1926.

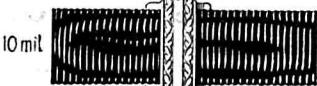
Les maisons demandant leur admission maintenant sont exonérées de la cotisation pour 1925.

Téléphone 7.56 LA CHAUX-DE-FONDS Léopold Robert 32

Fermoirs pour Bracelets moires



“YAG”
Déposé



Fabrication mécanique



indréglable à l'usage

argent — or — plaqué

GENÈVE

GAY FRÈRES Rue des Glacis de Rive, 12

Horlogerie d'art et de précision

MONTRES ULTRA-PLATES

14, 12 et 10 douzièmes

MONTRES ARCHI-PLATES

8 douzièmes 4883

QUALITÉ EXTRA SOIGNÉE

Livre aussi les mouvements seuls

ED. JEAN RICHARD

Téléphone 1.56

Le Locle (Suisse)



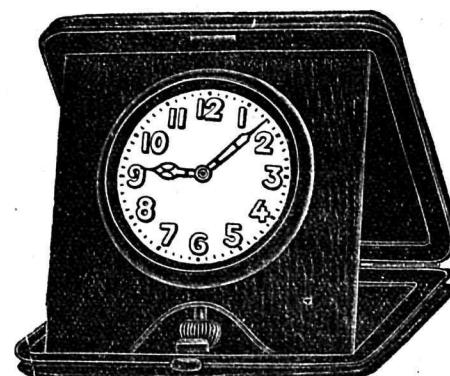
A VENDRE
la production de
20.000 montres
Auto 8 jours
pour 1926.

Adresser offres sous chiffre P 22880 C à Publicitas
La Chaux-de-Fonds.

5037

SOCIÉTÉ HORLOGÈRE RECONVILIER

Reconvilier Watch Co S. A. 2902



Tous les genres ROSKOPF

Montres portefeuille

19/21 et 21/24 lignes 2902

Tirlette, avec ou sans seconde,
cadran blanc, cadran radium.

Tous les genres ROSKOPF

CADRANS

argent et métal

FABRIQUE

PROGRESSIA

Vve A. Froidevaux-Schneider & Fils

NIDAU-BIENNE

4734